

Pays de la Loire, Sarthe

Connerré

rue du Sergent Louis Mantien, 1, 3 quartier de la Boule d'Or, 32 rue Michel Beaufils, 10 rue des Vieux Ponts

Fortification d'agglomération (vestiges), Connerré

Références du dossier

Numéro de dossier : IA72058717

Date de l'enquête initiale : 2018

Date(s) de rédaction : 2018

Cadre de l'étude : inventaire topographique Bourgs et petites cités du Perche sarthois

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : fortification d'agglomération

Destinations successives : maison

Parties constituantes non étudiées : tour, courtine

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales : 1836, C2. Non cadastré ; 2018, AC. Non cadastré

Historique

L'établissement de l'enceinte

La fortification du bourg de Connerré est tardive puisqu'elle ne date que de la fin du XVI^e siècle. On doit à Menjot d'Elbenne, érudit sarthois et maire de Beillé de 1878 à 1919, d'avoir retrouvé à Paris et remis à la mairie de Connerré la charte du roi Henri III de 1578 et la lettre de surannation de 1582, autorisant la construction de murailles autour du bourg. Selon celles-ci, il s'agissait de prémunir les habitants, "bons et notables bourgeois", et les nombreux marchands de passage, contre les pillages des "avantcoureurs, vagabondz et aultres gens vivant à discrétion contre toute raison et équité", a fortiori en cette période de troubles que constituent les guerres de Religion. A ce titre, le roi autorise de "faire clorre lesdit bourg de Connerray de murailles, tours, portes, poternes, pontz-levyz, fossez et aultres choses nécessaires à clostures, fortifications de ville, et pour ce faire, imposer et lever sur eulx telle somme de deniers qu'il nous plairois ordonné".

Ce sont donc les habitants de Connerré qui financent l'édification de l'enceinte. La date d'achèvement de la construction reste toutefois incertaine. Les récits de Dragues de Comnène, gouverneur de la Ferté-Bernard, et de Charles II de Cossé, comte de Brissac, ligueurs, racontent leur victoire à Connerré sur des reîtres (cavaliers allemands protestants) au service du roi de France, la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1589 et semblent indiquer que le rempart est en place. Brissac indique que Connerré est "une villotte très bien fermée". Comnène fait allusion aux fossés et murs, mais semble faire erreur en écrivant que le bourg est "ouvert du côté du Mans et clos de simple muraille de l'autre" (c'est l'inverse).

Une enceinte symbolique et peu utilisée

Comme c'est le cas dans de nombreuses cités, par une série de contrats passés entre 1627 et 1636, la communauté des habitants de l'enclos de Connerré baille à des particuliers, à rente annuelle et perpétuelle, trois des quatre portes (la quatrième relevant du prieuré) et une des tours de l'enceinte. L'un de ces actes, le bail de la porte des Vieux ponts passé en 1632, a été conservé : il stipule que les "locataires", marchands de leur état, sont autorisés à construire un hébergement et une boutique sur la porte de ville, à charge pour eux de laisser le passage libre au public, d'assurer l'entretien des tours et de veiller à ce qu'elles soient opérationnelles en temps de guerre ou de troubles. Ce document semble indiquer qu'à peine édifié, il s'agissait de rentabiliser la construction de l'enceinte, d'autant plus que le contexte pacifié du XVII^e siècle allait le rendre inutile.

Les faibles dimensions des courtines et des tours, en hauteur et en épaisseur, révèlent leur fragilité et indiquent que les murs de Connerré furent bien élevés pour se protéger du brigandage voire de petites bandes armées, et non d'un siège. Gabriel Fleury écrira à ce sujet que "Connerré est plus tôt ville fermée que ville fortifiée". Aussi vrai que le Dué, qui constitue une partie importante de la défense, n'est pas infranchissable, la protection offerte par la muraille est toute relative. Par ailleurs, sa fonction symbolique n'est pas négligeable, soulignant l'importance de la petite cité qui se donne alors le statut de "ville" ou "villotte". Connerré s'est également vue dotée d'un gouverneur comme toute place forte, dont le seul connu soit Pierre-Guillaume-Louis de la Goupillière, seigneur de Dollon, cité en 1778.

La question de l'appropriation de l'enceinte par les riverains

A la fin du XVIII^e siècle, bien qu'obsolète et inutile, la fortification est encore globalement en place. Seules les trois principales portes ont été amputées de tours pour faciliter la circulation dans le bourg, notamment avec la création de la nouvelle route royale à partir de 1772. Néanmoins, on relève des indices de privatisation de certains éléments : le terrier de 1787 indique que des habitants se sont appropriés des portions des anciens murs, fossés ou douves et il fait état d'une maison "construite dans une des tourettes du mur de ville". Cette pratique est également attestée par un contrat de vente de 1775 ayant pour objet "une maison nommée la porte de ville", côté faubourg de Couasnon (porte du Saulvage).

Au début du XIX^e siècle, la commune hésite entre l'abandon et la conservation de l'enceinte. L'histoire de la tour située au chevet de l'église, alors appelée tour de la Gaillarderie, est à cet égard révélatrice. En 1792, la commune en fait concession à un certain Louis Ferrand dit Bourgogne, qui y installe son logement. En 1809, la municipalité cite le sieur Ferrand devant la justice de paix du canton, au motif qu'il a aménagé les abords de la tour, empiétant sur la voie publique et faisant des brèches dans l'enceinte sans autorisation. Il est intéressant de noter qu'au tout début du XIX^e siècle, la commune voyait encore un intérêt à conserver la fortification intacte, pour contrôler les allées et venues dans le bourg (les brèches pouvant servir d'issues aux voleurs et autres malveillants "pour éviter de passer dans la ville et sous les yeux de la gendarmerie").

La progressive démolition de l'enceinte

Néanmoins, l'appropriation de l'enceinte par les riverains se poursuit au cours du XIX^e siècle. Sur le cadastre napoléonien de 1836, on constate qu'il ne subsiste qu'une demi-douzaine de tours, les autres étant encore suggérées par leur empreinte. En 1845, la municipalité décide d'aliéner une tour ruinée, qui selon elle "n'offre aucun intérêt au point de vue archéologique". Venu en faire l'estimation, l'architecte voyer de l'arrondissement déclare qu'il reste des portions considérables de la fortification encore presque intactes, dont quelques habitants se sont emparés depuis longtemps. La dernière tour de la porte du Saulvage disparaît quant à elle après 1853.

C'est toutefois l'agrandissement de la place du marché et l'alignement de l'ancienne rue des Fossés qui sont responsables de la destruction de la majeure partie de la muraille. Un premier projet d'aménagement élaboré dans les années 1850 ne portait que peu préjudice à l'enceinte, mais il fut probablement jugé trop timoré : en 1862-1863, on procéda à l'acquisition et la démolition d'une grande partie du prieuré avec sa portion d'enceinte, ainsi que des murs et tours en saillie sur la voie publique (la démolition de l'une de ces tours, alors à l'usage de maison, a été enregistrée dans les matrices cadastrales en 1864). Seule la tour de la Gaillarderie, pourtant promise à la destruction, fut épargnée. Toujours selon les matrices, la maison qui lui fut accolée date vraisemblablement de 1875 (modifications enregistrées en 1878). Au début du XX^e siècle, il subsistait encore l'une des deux tours de la porte du Lion, convertie en habitation et nettement visible sur des cartes postales anciennes. Parmi les trois tours toujours en élévation aujourd'hui, deux ont été restaurées au cours des années 2000, l'une par la commune, l'autre par le pays du Perche sarthois.

Période(s) principale(s) : 4^e quart 16^e siècle

Description

L'enceinte murée de Connerré enserrait le bourg sur trois côtés : le Dué formait la seule défense sur le flanc nord-est. Elle se composait d'une courtine d'environ 550m de long, ponctuée de quatre portes et de tours dont le nombre varie sur les plans anciens. Un dessin probablement peu scrupuleux du XVIII^e siècle en figure trente-trois, ce qui est totalement fantaisiste. Un plan de 1771 en montre quinze, tandis que le plan terrier de 1787, plus fiable si on le compare au cadastre de 1836 et aux divers plans d'alignement du XIX^e siècle, en figure quatorze : si on ajoute trois tours de la porte des Vieux ponts (mentionnée en 1688 mais démolie avant 1771), de la porte du Lion et de la porte du Saulvage (abattues entre 1771 et 1787), on dénombre ainsi au total dix-sept tours.

Le tracé de l'enceinte est encore en partie lisible dans le parcellaire du bourg, notamment dans la courbure de la rue Marceau. D'un côté, elle se prolongeait jusqu'à un fossé qui la reliait au Dué, de l'autre, elle empruntait une partie de la rue du Sergent Louis Mantien, contournait l'actuel emplacement de l'école Jules Ferry et longeait l'actuel emplacement de l'école Sainte-Anne jusqu'au Dué, qu'elle longeait sur quelques mètres jusqu'à la porte des Vieux ponts.

La porte du Prieuré et celle des Vieux ponts s'ouvraient respectivement au sud-ouest et au nord-est. La porte et le faubourg du Lion, au nord-ouest, tenaient leur nom d'une ancienne auberge ; c'était peut-être aussi le cas de celle du Saulvage, au sud-est, dont l'appellation est confirmée dans plusieurs documents du XVII^e siècle. Il ne reste aujourd'hui rien de ces portes.

L'épaisseur de la courtine, dans les portions où elle est conservée, dans les arrières-cours de l'école Sainte-Anne et de plusieurs propriétés près du Dué, n'excède pas 80 cm de largeur. La hauteur conservée varie entre trois et quatre mètres. La courtine et les tours sont construites en moellons de grès avec un mortier de couleur jaune.

Les tours, assez régulièrement espacées, semblent avoir toutes présenté le même plan semi-circulaire et le même gabarit. De faible hauteur, ne dépassant que de peu la courtine (environ 4 m de diamètre pour 5 m de hauteur), elles possédaient deux niveaux d'élévation. Une description de 1846, lors de l'aliénation d'une de ces tours, mentionne "au rez-de-chaussée en un caveau humide et sans fenêtre et au-dessus un reste de grenier couvert à peine d'un reste de toit en matériaux sans valeur". La largeur des murs est d'environ 60 cm, la couverture d'origine a disparu. Chacune des tours conservées présente encore des pierres percées de petites ouvertures circulaires pour le tir, dirigées vers le ras de la muraille. Chaque porte de l'enceinte était flanquée de deux tours.

L'enceinte était doublée de fossés dont la rue Marceau, ancienne rue des Fossés, a longtemps gardé le souvenir. Des travaux de réfection de cette rue ont révélé un remblai de deux mètres de profondeur, qui pourrait correspondre à l'empreinte de ce fossé.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune (Tour de la rue du Sergent Louis Mantien), propriété privée (Portions de courtine et tours situées près du Dué)

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives diocésaines du Mans ; boîte 758. **Papiers concernant la paroisse de Connerré.**
- Archives départementales de la Sarthe ; 4 F 12. Papiers Denis, histoire civile et religieuse de Connerré.
- Archives départementales de la Sarthe ; G 33. 1613-1683 : remembrance de la châtellenie, fief et seigneurie de Connerré.
- Archives départementales de la Sarthe ; G 1035. 1787 : terrier de Connerré.
- Archives départementales de la Charente-Maritime ; 2 O 90/7. **1845-1846 : aliénation d'une tour de l'ancien rempart de Connerré.**
- Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 93, 94. 1837-1930 : alignements le long de la route d'Authon (puis RN 827 puis CD 302), commune de Connerré.
- Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753. 1794-1900 : voirie urbaine et alignements, Connerré.
- Archives départementales de la Sarthe ; 3 P 91. Matrices cadastrales, registres des augmentations et diminutions de construction de Connerré.
- Archives municipales de Connerré ; AA 5. **1578-1582 : charte et lettre de surannation du roi Henri III autorisant les habitants de Connerré à fortifier leur bourg.**
-

Archives municipales de Connerré ; DD 1. **1676-1722 : rentes foncières liées à l'occupation des tours du rempart de Connerré.**

Documents figurés

- 1771 et 1787 : plan du bourg et plan terrier de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 1 Fi 663).
- Cartes postales anciennes, commune de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 2 Fi).
- Dessins et photographies collection Paul Cordonnier, commune de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 18 J 573).
- **1836 : plan cadastral napoléonien de Connerré.** (Archives départementales de la Sarthe ; PC\091).
- **1861, 26 septembre : plan d'alignement du bourg de Connerré,** réalisé pour l'agrandissement de la place du marché. (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 752).
- Vers 1808 : croquis d'une portion de rempart au début du XIXe siècle (actuelle rue du Sergent Louis Mantien). (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).
- 1853 : projet de plan d'alignement du bourg de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).

Bibliographie

- CHARLES, L., CHARLES, R. Abbé. **Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Connerré.** Tours, 1875.
p. 27-29
- **COSSE, Charles II de, comte de Brissac. Discours au vray de la défaite des reistres du prince de Béarn à Connerré par Monsieur le comte de Brissac, 1589.**
COSSE, Charles II de, comte de Brissac. **Discours au vray de la défaite des reistres du prince de Béarn à Connerré par Monsieur le comte de Brissac, 1589.**
- COURCELLE, André, PELLETIER, Alphonse. **Connerré, monographie de notre cité.** Connerré : mairie de Connerré, 1982.
p. 41-52
- FLEURY, Gabriel. **Le siège de la Ferté-Bernard en 1590.** Mamers : G. Fleury et A. Dangin, 1888.
p. 4-7, 79-81
- **Le patrimoine des communes de la Sarthe.** Paris : Flohic éditions, 2000. 2 vol.
p. 1195
- PESCHE, Julien-Rémy. **Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe**, t. 1, 1829.
Réédition Paris : Loris, 1999.
t. 2, p. 82, 86
- TERTRAIN, Romain. **Connerré en 1578 : une ville de son temps.** Mémoire de licence d'histoire, 2005.
p. 19-25
- TROUILLART, Pierre. **Mémoires des comtes du Maine**, 1643.

p. 190-192

Périodiques

- MENJOT D'ELBENNE, Samuel. "**La défaite des Reitres à Connerré**". *La Province du Maine*, t. 3. Le Mans, 1895.
p. 17-21, 124

Annexe 1

A. M. Connerré. 1578 : lettre royale autorisant les habitants de Connerré à fortifier leur bourg.

"Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Polongne, à tous présens et a venir salut, savoir faisons avoir reçu l'humble supplication de nos chers et bien aimez, les manans et habitans du bourg de Connerray au pays du mayne, contenant que ledict bourg est aucun passage fréquenté de marchans, tant d'estrange pays, que nos subjectz scitué sur la rivière d'Huygne et du Dué et assis sur les grands chemins traversans les provinces de Bretagne, Anjou, Poitou, Touraine, le Mayne et aultres pays de cestuy nostre royaume pour venir à Paris, habité de bons et notables bourgeois, au moyen de quoi y passent, repassent et affluent ordinairement plusieurs personnes principalement en temps de guerre qui est cause que lesdits fréquents passages de plusieurs avantcoureurs, vagabondz et aultres gens vivant à discrétion contre toute raison et équité, tout ce que lesdicts supplians peuvent amasser de leur travail et labourage leur est en ung instant, tant de jour que de nuit derrobé, osté pillé et pry. Nous ayant ceste occasion lesdits supplians, très humblement fait supplier requérir pour obier ausdicts pilleries, ravissements, leur voulons permettre faire clorre ledit bourg de Connerray de murailles, tours, portes, poternes, pontz-levyz, fossez et aultres choses nécessaires à clotures, fortifications de ville, et pour ce faire, imposer et lever sur eulx telle somme de deniers qu'il nous plairois ordonné et sur ce leur octroyer nos lettres en tel cas nécessaires. A ces causes, après avoir faict voir en notre conseil la requete à nous présentée par lesdits habitans, leurs avons pour ces considérations et aultres à ce nous mouvans de notre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permie et permettons par cette présente qu'ils puissent et leur soit loisible de faire clorre ledict bourg de Connerray de murailles, tours, poternes, pontz-levyz, fossez et aultres choses nécessaires à la fortification, et en icelle pouvoir avoir et tenir toutes sortes d'armes pour leur tuition et deffense. Pour faire laquelle closture et fortification, avons aussi permie et permettons ausdicts habitans imposer et lever sur eulx et sur tous ceulx qui ont ou aurons maisons et héritage au dedans du pourpris dudict bourg, le fort portant le faible, le plus justement et également que faire ce pourra jusqu'à la somme de mil escuz sol et à la somme de trente escuz pour les frais, poursuijtte et expédition des présentes en trois années prochaines et consécutives, à commencer au premier jour de janvier prochainement venant que l'on comptera mil cinq cens soixante dix neuf, au payement desquelles sommes, voulons les cottisez, estre contraintz, nonobstant oppositions ou appellation quelsconques comme il est accoustumé faire pour nos deniers et affaires, pourvus toutefois que lesdicts habitans ou la plus grande partie d'iceulx s'y soient consentys ou consissent et que nos deniers ne soient aucunement retardez. Lesquelles sommes cy-dessus voulons estre receues par l'ung des habitans dudict Connerray, suffisant et solvable, ainsi qu'ilz adviseront pour le mieux, lequel sera tenu les distribuer à mesure qu'on travaillera à ladicte closture, et d'en rendre compte autres habitans toutes fois et quantes que besoin sera. Permettant au surplus ausdicts supplians pouvoir prendre des terres, prez et vignes et aultres heritaiges nécessaires à l'encloz et enceinct de ladicte ville, en récompensant raisonnablement les propriétaires desdicts héritages, s'il y eschet. Si donnons en mandement au sénéchal du Mayne ou son lieutenant, esleuz dudict lieu, et à tous nos aultres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que du contenu en ces présentes nos lettres de permission, vouloir et intention, ilz facent, souffrent lesdicts, ensemble leurs hoirs, successeurs et ayant cause, jouyr et user plainement et paisiblement, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir leur estre faict, mis ou donné, ores n'y pour l'advenir aucun trouble et empeschement, au contraire, lequel, si faict, mis ou donné leur estoit, ilz le mettent ou facent mettre incontinant et sans délai en pleine délivrance. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelsconques lettres impérées ou à impêtrer à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf entre aultres choses, nostre droict, et l'aultruy en toutes. Donné à Paris au mois d'Aoust, l'an de grace mil cinq cens soixante dix huit, et de nostre règne le cinquième. Par le roy, Me le Conte des Requêtes ordinaires de son hostel, présent".

Annexe 2

Archives diocésaines, boîte 758, paroisse de Connerré. 1632, 10 octobre : extraits du bail de la porte des Vieux Ponts, sur la fortification de Connerré.

"Sachent tous présens et advenir que le dixiesme jour d'octobre mil six cens trente et deux après midy en la cour royal du Mans devant nous Jacques Touschard notaire à ladicte cour demeurant à Connerray furent présens et établis

chacunement de Jean Pans procureur scindicq, [suit une série de noms d'habitants de Connerré] tous paroissiens manans et habitans de la ville et enclos de Connerrai et faisans la plus grande et saine partie des habitans dudict enclos assemblés pour passer ces présentes au lieu où se font les assemblées ordinaires à issue de vespres d'une part, de Jacques Lebajoux et Pierre Joly et sa femme de luy auctorisée pour l'effet des présentes demeurant audict Connerré d'autre part, soubzmetant auxdits leurs hoires et pour cause en biens présents et advenir au pouvoir ressort et juridiction de ladicte cour, lesquels ont fait le bail qui ensuit, c'est à scavoir que lesdicts habitans de la ville et enclos dudict Connerray ont au jour dhuy fait bail à rente et par ces présentes baillent à rente annuelle et perpétuelle à commencer du jour et feste de Toussaints prochain et durée à perpétuité, c'est ascavoir les deux tours avec la place d'icelles estant aux deux costés de la porte de ville dudict Connerré proche le gué de la motte dudict Connerré avec le cu [?] des environs desdictes tourelles qui en dépend, à charge néanmoins de laisser le chemin et passage libre au publicq, sans aucune réservation, sinon droit ausdicts habitans de pouvoir aller et entrer en temps de guerres et troubles soit de jour ou de nuit à toutes heures et occasions que besoin en sera armé à feu esdictes tourelles pour la conservation de la porte de ville, auquel effect lesdicts preneurs feront ouverture en temps de guerre des canonnières desdictes tourelles, à la charge aussi par lesdicts preneurs de bastir et constinuer dans dhuy en deux moy avec prochainement benant [?] tant sur lesdictes deux tours que sur les deux ailles de mur qui sont aux deux costés de ladicte porte, une cherpante pour couvrir ladicte porte en telle forme que bon luy semblera pour l'usage de leur hébergement sans toutefois pouvoir empescher lesdicts habitans de faire apposer sur ladicte porte les branches nécessaires pour lever un pont ... [?] Il y en avoit un autrement [?] si besoin est et la liberté de lever ledict pont quand besoin en sera ; laquelle cherpente lesdicts preneurs feront couvrir dans le mesme temps de bon bardeau neuf et y feront monter une ou deux cheminées pour y faire du feu à peine de privation dudict bail sy bon semble ausdicts habitans et de toutes pertes despens, domaiges et interests faute de satisfaire aux clauses et conditions de ladicte baillée dans ledict temps, pouront aussy lesdicts preneurs faire une ouverture de grandeur convenable pour faire une boutique dans l'une desdictes deux ailles de mur et autres choses que lesdicts verront bon estal pour l'usage du mestier de marchand pourveu qu'il n'incommode lesdicts habitans audict temps de guerre à la deffense de ladicte porte et le publicq audit chemin et passaige. La baillée faite par lesdicts bailleurs ausdicts preneurs pour et moyennant le prix et somme de six livres un sol tournois que lesdicts preneurs ont promis demeurer tenus et obligés [...]"

Illustrations



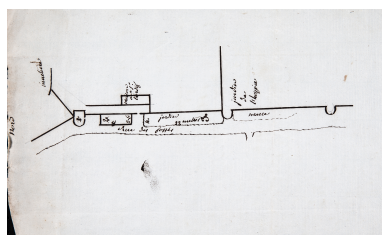
Le tracé des anciens remparts de Connerré.
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20187201771NUCA



Un détail du rempart sur le plan du bourg de 1771.
IVR52_20187201371NUCA



Un détail du rempart sur le plan terrier 1787.
IVR52_20187201354NUCA



Un croquis d'une portion de rempart vers 1808 (actuelle rue du Sergent Louis Mantien).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200670NUCA



Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés (actuelles rues Marceau et du Sergent Louis Mantien), 1853.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200681NUCA

Un détail du rempart sur le plan cadastral napoléonien de 1836.
IVR52_20187201337NUCA



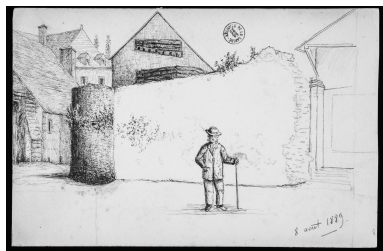
Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés, détail (actuelle rue du Sergent Louis Mantien), 1853.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200680NUCA



Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés (actuelle rues Marceau), 1853.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200682NUCA



Un dessin de l'ancienne porte du prieuré, par Théodore Coudray, vers 1850.
Autr. Théodore Coudray
IVR52_20187200750NUCA



Un dessin d'une portion de l'enceinte avec tour, 1889.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200616NUCA



Une des tours de l'ancienne porte du Lion transformée en maison, avant démolition, carte postale, avant 1909.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200756NUCA



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils, avant restauration en 2006.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201326NUCA



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils, avant restauration en 2006.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201327NUCA



Une portion du rempart à l'arrière de la rue Faidherbe, la tour, vers 2006.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201328NUCA



La tour de la Gaillarderie.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187200071NUCA



La tour de la Gaillarderie
et la maison accolée.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201220NUCA



La tour de la Gaillarderie, détail
d'une ancienne ouverture de tir.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201219NUCA



Un pan de rempart le long du Dué,
près de la rue des Vieux Ponts.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201143NUCA



Un pan de rempart le long du Dué,
près de la rue des Vieux Ponts.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201325NUCA



Une portion du rempart à
l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils
(cour de l'école Sainte-Anne).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201175NUCA



Une portion du rempart à
l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils
(cour de l'école Sainte-Anne).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201176NUCA



Une tour du rempart à l'arrière
des rues des Vieux Ponts
et Michel Beaufils (cour
de l'école Sainte-Anne).



Une ouverture de tir sur la
tour à l'arrière des rues des
Vieux Ponts et Michel Beaufils
(cour de l'école Sainte-Anne).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201178NUCA



Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201177NUCA

Une ouverture de la tour à
l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils
(cour de l'école Sainte-Anne).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201179NUCA



La tour à l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils (cour
des 12-14 rue des Vieux Ponts).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201320NUCA



La tour à l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils (cour
des 12-14 rue des Vieux Ponts).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201321NUCA



La tour à l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils (cour
des 12-14 rue des Vieux Ponts).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201322NUCA



Une ouverture de tir de la tour
à l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils (cour
des 12-14 rue des Vieux Ponts).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201323NUCA



Une ouverture de tir de la tour
à l'arrière des rues des Vieux
Ponts et Michel Beaufils (cour
des 12-14 rue des Vieux Ponts).
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201324NUCA



Une portion de rempart à l'arrière
du quartier de la Boule d'Or.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201539NUCA



Une portion de rempart à l'arrière
du quartier de la Boule d'Or.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201542NUCA



Une portion de rempart à l'arrière
du quartier de la Boule d'Or, la tour.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201541NUCA



Une portion de rempart à l'arrière
du quartier de la Boule d'Or, la tour.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201543NUCA



Une portion de rempart à l'arrière
du quartier de la Boule d'Or, la tour.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20187201540NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Connerré : présentation du bourg (IA72058773) Pays de la Loire, Sarthe, Connerré

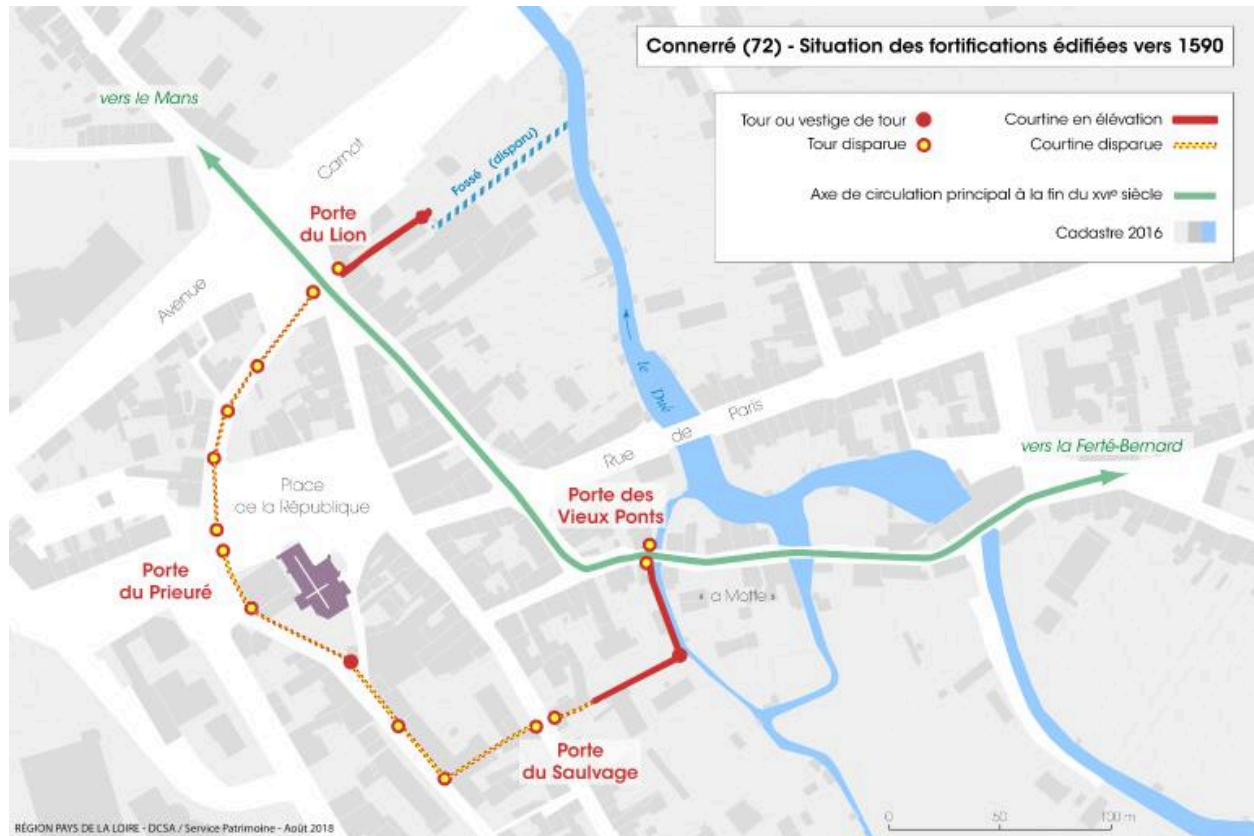
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Bourg de Connerré : cité intra-muros (IA72058705) Pays de la Loire, Sarthe, Connerré

Auteur(s) du dossier : Pierrick Barreau

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Pays du Perche sarthois



Le tracé des anciens remparts de Connerré.

IVR52_20187201771NUDA

Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un détail du rempart sur le plan du bourg de 1771.

Référence du document reproduit :

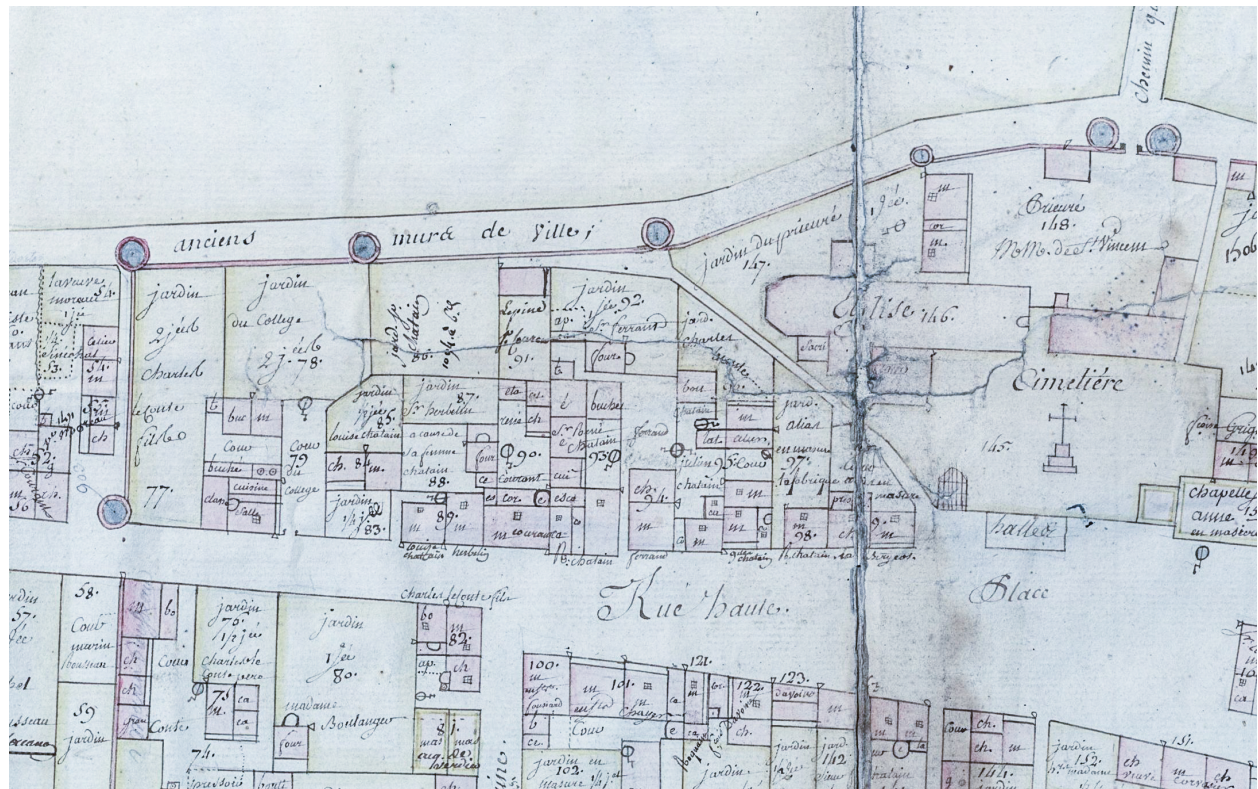
- 1771 et 1787 : plan du bourg et plan terrier de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 1 Fi 663).

IVR52_20187201371NUCA

Date de prise de vue : 2018

(c) Conseil départemental de la Sarthe

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un détail du rempart sur le plan terrier 1787.

Référence du document reproduit :

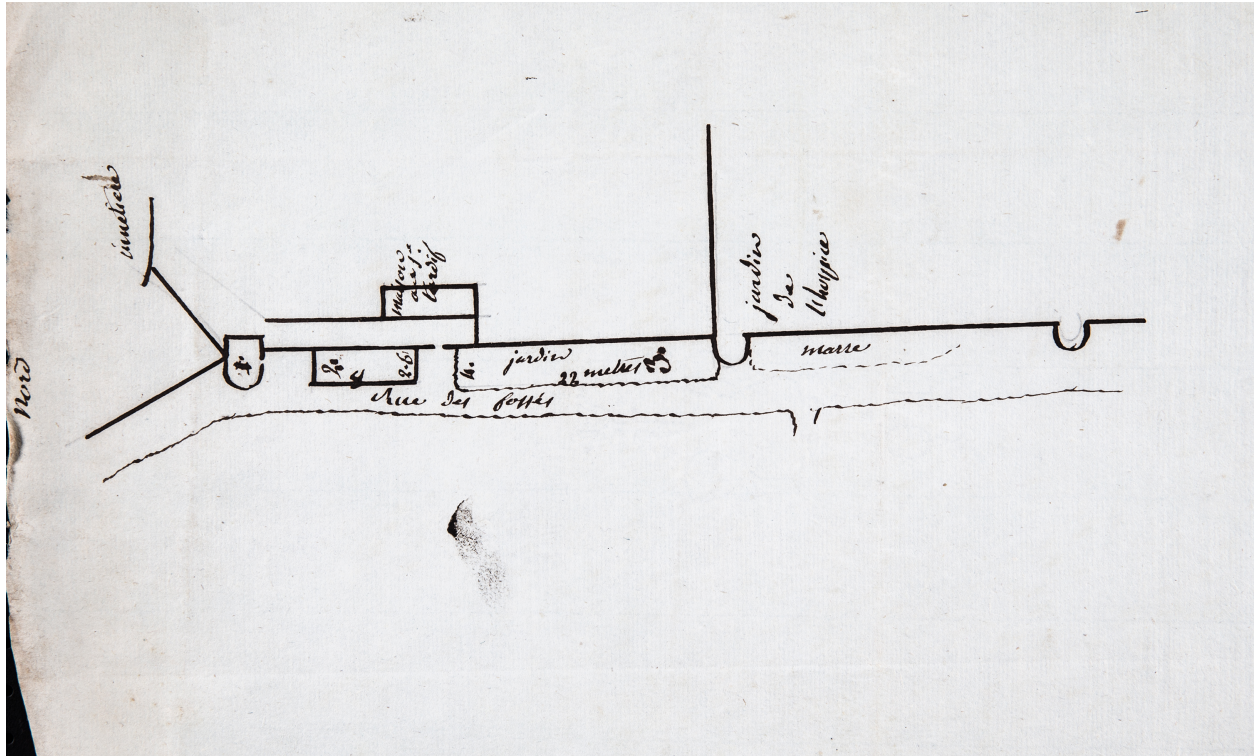
- 1771 et 1787 : plan du bourg et plan terrier de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 1 Fi 663).

IVR52_20187201354NUCA

Date de prise de vue : 2018

(c) Conseil départemental de la Sarthe

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un croquis d'une portion de rempart vers 1808 (actuelle rue du Sergent Louis Mantien).

Référence du document reproduit :

- Vers 1808 : croquis d'une portion de rempart au début du XIXe siècle (actuelle rue du Sergent Louis Mantien). (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).

IVR52_20187200670NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un détail du rempart sur le plan cadastral napoléonien de 1836.

Référence du document reproduit :

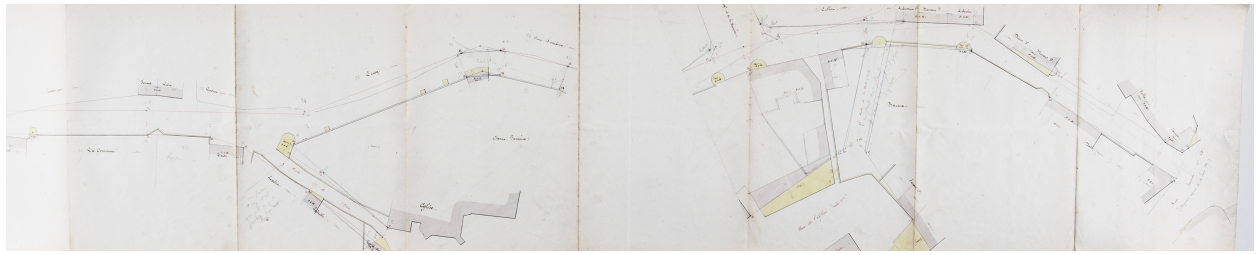
- **1836 : plan cadastral napoléonien de Connerré.** (Archives départementales de la Sarthe ; PC\091).

IVR52_20187201337NUCA

Date de prise de vue : 2018

(c) Conseil départemental de la Sarthe

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés (actuelles rues Marceau et du Sergent Louis Mantien), 1853.

Référence du document reproduit :

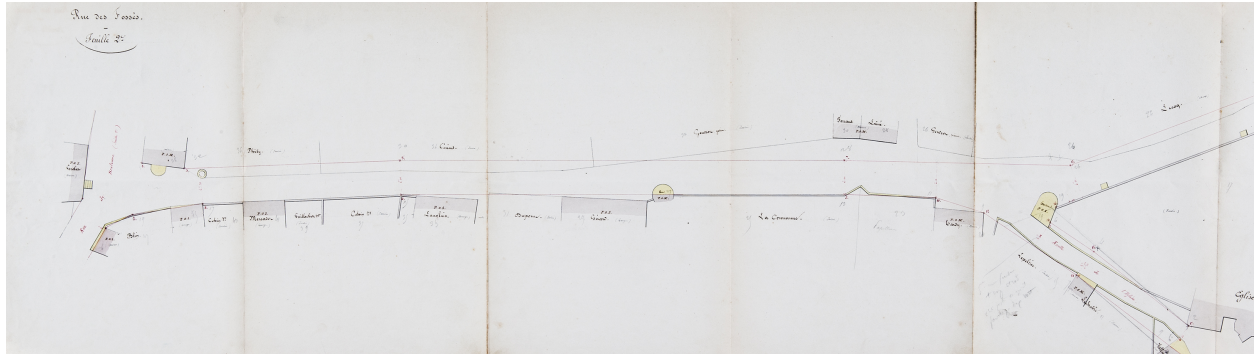
- 1853 : projet de plan d'alignement du bourg de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).

IVR52_20187200681NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés, détail (actuelle rue du Sergent Louis Mantien), 1853.

Référence du document reproduit :

- 1853 : projet de plan d'alignement du bourg de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).

IVR52_20187200680NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un projet de plan d'alignement pour la rue des Fossés (actuelle rue Marceau), 1853.

Référence du document reproduit :

- 1853 : projet de plan d'alignement du bourg de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 3 O 753).

IVR52_20187200682NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



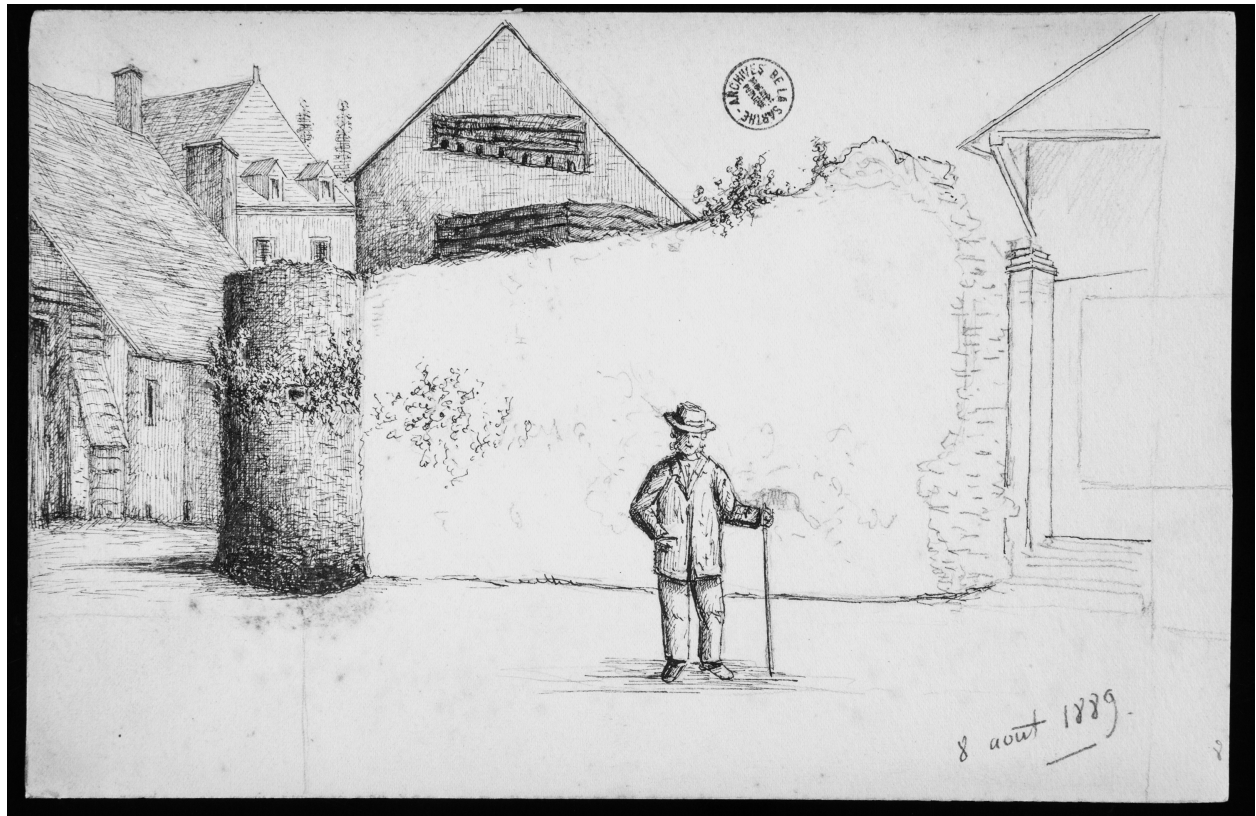
Un dessin de l'ancienne porte du prieuré, par Théodore Coudray, vers 1850.

IVR52_20187200750NUCA

Auteur du document reproduit : Théodore Coudray

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un dessin d'une portion de l'enceinte avec tour, 1889.

Référence du document reproduit :

- Dessins et photographies collection Paul Cordonnier, commune de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 18 J 573).

IVR52_20187200616NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une des tours de l'ancienne porte du Lion transformée en maison, avant démolition, carte postale, avant 1909.

Référence du document reproduit :

- Cartes postales anciennes, commune de Connerré. (Archives départementales de la Sarthe ; 2 Fi).

IVR52_20187200756NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Sarthe
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils, avant restauration en 2006.

IVR52_20187201326NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils, avant restauration en 2006.

IVR52_20187201327NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion du rempart à l'arrière de la rue Faidherbe, la tour, vers 2006.

IVR52_20187201328NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour de la Gaillarderie.

IVR52_20187200071NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour de la Gaillarderie et la maison accolée.

IVR52_20187201220NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour de la Gaillarderie, détail d'une ancienne ouverture de tir.

IVR52_20187201219NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un pan de rempart le long du Dué, près de la rue des Vieux Ponts.

IVR52_20187201143NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un pan de rempart le long du Dué, près de la rue des Vieux Ponts.

IVR52_20187201325NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour de l'école Sainte-Anne).

IVR52_20187201175NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour de l'école Sainte-Anne).

IVR52_20187201176NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une tour du rempart à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour de l'école Sainte-Anne).

IVR52_20187201177NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une ouverture de tir sur la tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour de l'école Sainte-Anne).

IVR52_20187201178NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une ouverture de la tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour de l'école Sainte-Anne).

IVR52_20187201179NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beauflis (cour des 12-14 rue des Vieux Ponts).

IVR52_20187201320NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour des 12-14 rue des Vieux Ponts).

IVR52_20187201321NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour des 12-14 rue des Vieux Ponts).

IVR52_20187201322NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une ouverture de tir de la tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour des 12-14 rue des Vieux Ponts).

IVR52_20187201323NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une ouverture de tir de la tour à l'arrière des rues des Vieux Ponts et Michel Beaufils (cour des 12-14 rue des Vieux Ponts).

IVR52_20187201324NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion de rempart à l'arrière du quartier de la Boule d'Or.

IVR52_20187201539NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion de rempart à l'arrière du quartier de la Boule d'Or.

IVR52_20187201542NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion de rempart à l'arrière du quartier de la Boule d'Or, la tour.

IVR52_20187201541NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion de rempart à l'arrière du quartier de la Boule d'Or, la tour.

IVR52_20187201543NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Une portion de rempart à l'arrière du quartier de la Boule d'Or, la tour.

IVR52_20187201540NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation